

Évolution démographique

Document de base

Septembre 2024

Contexte et nécessité d'agir

- Après la Seconde Guerre mondiale, de nombreux pays – dont la Suisse – ont connu une forte augmentation de la natalité, donnant lieu à une cohorte nombreuse aujourd'hui appelée génération du « baby-boom ». La population suisse est amenée à vieillir dans les années et décennies à venir, étant donné que l'espérance de vie continue d'augmenter et que le taux de natalité diminue.
- L'évolution démographique est source aussi bien de défis que d'opportunités. Parmi les défis, citons notamment le système de prévoyance vieillesse, en particulier le 1^{er} pilier. Mais le potentiel (en partie encore inexploité) des personnes âgées est également une opportunité pour la société.
- L'évolution démographique nécessite d'agir notamment dans le domaine du système de retraite et dans le système de santé, mais elle aura également des conséquences sur d'autres domaines sociaux et économiques comme le marché du logement ou du travail.
- Même si la démographie évolue progressivement sur une longue période, il est impératif de planifier et de mettre en œuvre des mesures dès maintenant.

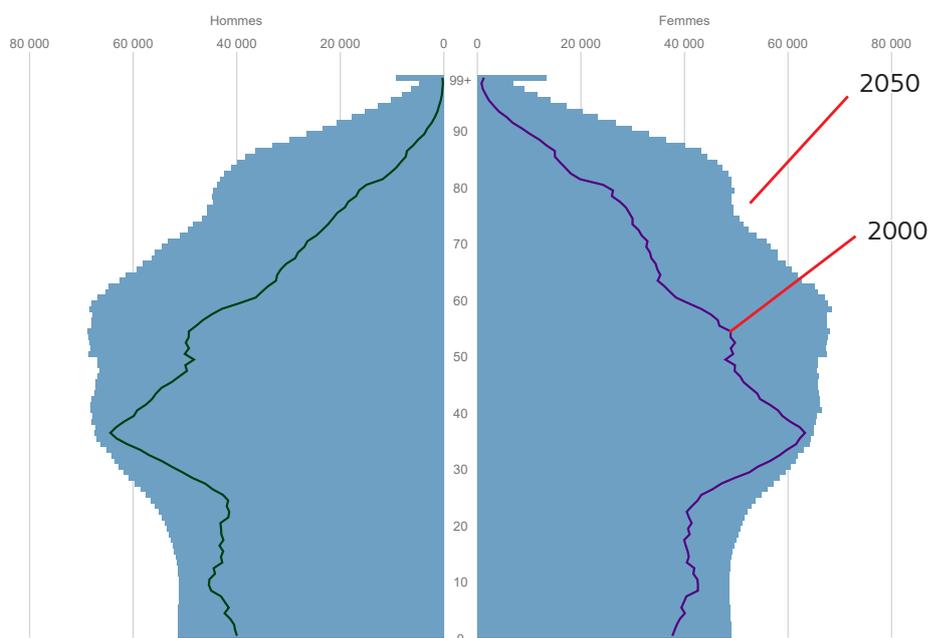
Contexte : évolution démographique

L'espérance de vie, le niveau des naissances ainsi que la migration nationale ou internationale sont les trois principaux facteurs qui influent sur la structure de la population. Selon les scénarios démographiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS), les tendances des prochaines décennies concernant ces trois facteurs sont les suivantes : le nombre de décès dépasse le nombre de naissances. En même temps, la population suisse augmente du fait de l'immigration. De plus, l'allongement de l'espérance de vie accentue le vieillissement de la population. Les scénarios estiment que, même après la disparition de la génération du baby-boom, la proportion de personnes âgées restera grande, étant donné que le taux de mortalité continuera de diminuer et que le faible taux de natalité stagnera sur le long terme.

Les principaux chiffres relatifs à la démographie de la Suisse sont présentés ci-après. Les concepts statistiques sont discutés dans l'encadré « Explication des chiffres ». Ces chiffres sont indiqués en italique dans le corps du texte.

Pour les prévisions démographiques, l'OFS table sur trois scénarios (voir encadré « Explication des chiffres »). Dans le scénario moyen – scénario de référence A – (voir aussi figure 1), l'OFS fait les hypothèses suivantes :

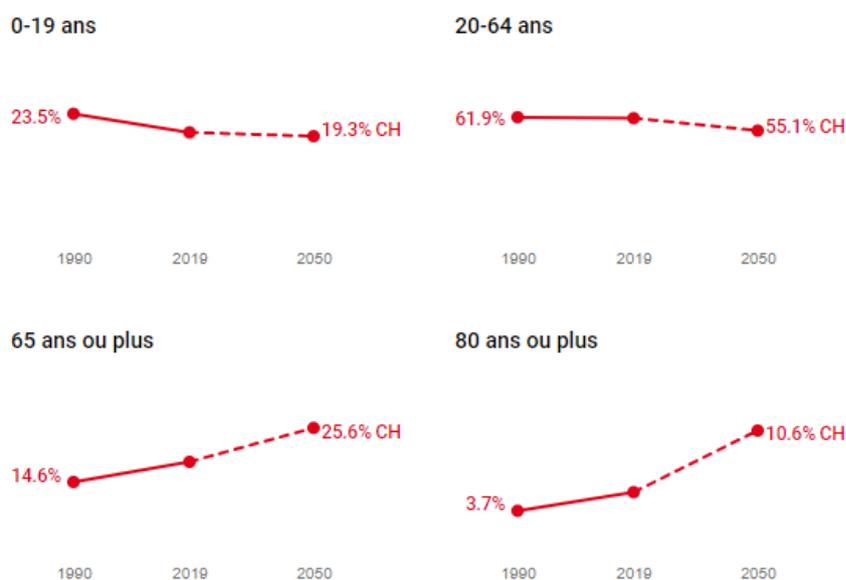
Fig. 1



- Entre 2020 et 2050, *l'espérance de vie à la naissance* passe de 81 à 87 ans chez les hommes et de 85 à 90 ans chez les femmes. Cette évolution est avant tout liée aux progrès de la médecine et à la prospérité croissante, mais aussi à l'amélioration des conditions de travail et aux prestations sociales.
- En Suisse, le *solde migratoire* augmente d'abord lentement, avant de chuter fortement. À partir de 2050, l'OFS table sur un solde migratoire annuel de +35 000 personnes. Étant donné que les pays européens sont confrontés à une évolution démographique similaire, la possibilité de recruter de la main d'œuvre de ces pays est réduite.
- Le taux de natalité n'augmentera que légèrement de 1,5 à 1,6, mais restera nettement inférieur à la valeur de 2,1 qui serait nécessaire pour assurer *le remplacement des générations*. Les raisons pouvant expliquer ce phénomène sont multiples. D'une part, le manque de mesures pour la conciliation entre vie privée et vie professionnelle peut avoir une incidence ; d'autre part, on peut également citer les changements culturels tels qu'une meilleure acceptation du choix de vivre sans enfant.

Il ressort de ce scénario que la population va passer de 8,7 millions (2020) à 10,4 millions de personnes (2050). Comme le montre la figure 2, la part de personnes de plus de 65 ans va augmenter de 18,8 % à 25,6 % sur la même période. La population de plus de 80 ans va passer de 5,3 % à plus de 10 %. En 2024, il y a 39 personnes de plus de 80 ans pour 100 personnes de 65 à 80 ans ; en 2050, cet *indice de grand vieillissement* sera de 71. Même si le solde migratoire était nettement plus élevé, le nombre de personnes en âge de travailler ne pourrait pas compenser l'augmentation du nombre de personnes ayant atteint l'âge de la retraite.

Fig. 2 Evolution de la population selon la classe d'âge



Scénarios et prévisions

Scénario : un scénario illustre une des différentes réalités futures possibles. Les scénarios se distinguent par leurs hypothèses sous-jacentes ; ici, par exemple, ce sont le solde migratoire ou le taux de natalité qui ont été pris en compte.

Prévision : une prévision est une prédiction fondée sur un ou plusieurs scénarios.

Explication des chiffres

Rapport de dépendance des personnes âgées : rapport entre les personnes qui n'exercent plus d'activité lucrative (les plus de 65 ans) et les personnes en âge de travailler (les 20-65 ans), représenté de manière comparative au fil du temps dans la figure 3.

Espérance de vie à la naissance : nombre d'années de vie moyen auquel on pourrait s'attendre au moment de la naissance si la personne concernée était soumise aux conditions de mortalité de l'année de naissance considérée.

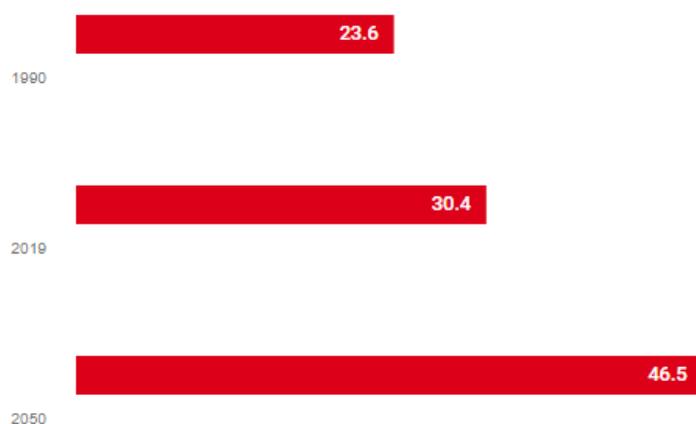
Indice de grand vieillissement : rapport entre les personnes de plus de 80 ans et les personnes de 65 à 79 ans.

Remplacement des générations : lorsque le nombre de filles dans la génération d'enfants est égal au nombre de femmes dans la génération de parents.

Solde migratoire : différence entre les immigrations et les émigrations.

Scénarios démographiques : scénarios qui reposent sur différentes hypothèses concernant l'évolution des trois principaux facteurs démographiques. Le scénario moyen – scénario de référence A – se base sur les évolutions des dernières années (le scénario B se base sur les hypothèses qui favorisent une croissance démographique, le scénario C sur celles qui lui sont moins favorables).

Fig. 3 Rapport de dépendance des personnes âgées



Rapport de dépendance des personnes âgées = nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de 20 à 64 ans

Conséquences possibles de l'évolution démographique

L'évolution démographique a des conséquences potentielles sur un grand nombre de domaines sociaux. Les domaines qui concernent particulièrement les personnes âgées ou dans lesquels le vieillissement de la population laisse présager des conséquences importantes sont examinés en détail ci-après.

Systeme de retraite

Dans le système de retraite, le domaine qui est particulièrement impacté par l'évolution démographique est celui dans lequel les prestations sont financées selon le principe de répartition entre les générations. C'est le cas du 1^{er} pilier, l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). En 2022, le rapport entre les personnes ayant atteint l'âge de la retraite et les personnes en âge de travailler était de 31,5 pour 100. Du fait de l'évolution démographique, de plus en plus de personnes toucheront une rente de vieillesse sur une période qui s'allonge, tandis que de moins en moins de personnes verseront des cotisations salariales par rapport au passé ou à aujourd'hui. En 2050, 100 personnes en âge de travailler seront « chargées » de financer la retraite de 46,5 personnes de plus de 65 ans, ce qui ébranle l'équilibre de la logique de financement actuelle du 1^{er} pilier et pose la question de la répartition (de la charge) du financement ainsi que de nouvelles sources de financement supplémentaires possibles.

L'immigration peut éventuellement compenser légèrement le besoin de financement croissant, mais pas en intégralité. Conclusion : des mesures complémentaires s'imposent. Certaines questions de financement sont déjà discutées dans le monde politique et économique. Parmi les mesures évoquées comme solutions envisageables figurent par exemple une augmentation de l'âge de la retraite ou un impôt sur les successions, mais aussi une hausse des salaires – et donc des cotisations sociales – sur la base de la productivité croissante. Une baisse des rentes n'est pas à l'ordre du jour à l'heure actuelle.

Dans le 2^e pilier, la prévoyance professionnelle, la question de l'évolution démographique se pose sous une autre forme. Le principe du 2^e pilier est que chacun met de l'argent de côté pour lui-même. Ce système ne prévoit pas de redistributions. Au vu de l'allongement de l'espérance de vie, les fonds épargnés doivent toutefois suffire pour une période plus longue, ce qui peut impliquer une baisse de la rente mensuelle pour les jeunes générations par rapport aux précédentes. Comme les rentes existantes ne sont pas réduites à ce jour, il se peut que la rente versée dépasse la somme cotisée (plus la rémunération). Dans des cas isolés, cela n'est pas un problème. Mais une telle situation se produisant à grande échelle pose, là encore, la question du financement, à savoir, concrètement, si des fonds sont transférés des jeunes générations aux générations âgées.

Informations complémentaires sur le système de prévoyance vieillesse :



Le vieillissement de la société et l'allongement de l'espérance de vie renforcent le besoin global en prestations de soutien et de santé, y compris en offres de soins (de longue durée). Les progrès de la médecine amènent en outre de nouvelles méthodes de traitement, qui contribuent à un nouvel allongement de l'espérance de vie. Cette situation entraîne en même temps une augmentation des coûts de la santé. On manque en outre de plus en plus de personnel de santé ambulatoire et stationnaire, ce qui restreint les offres de prise en charge et de soins et les possibilités de traitement médical.

En 2022, il y avait en Suisse 57,8 places en établissements médico-sociaux (EMS) pour 1000 personnes de plus de 65 ans. Pour 2050, cela signifierait qu'environ 60 000 places supplémentaires devraient être créées d'ici là, soit plus de la moitié des places existant actuellement. Toutefois, le nombre de places disponibles a diminué de manière constante au cours des dernières années et on peut supposer que cette évolution va perdurer. Cette situation s'explique par le fait que les personnes âgées veulent de plus en plus rester chez elles ou choisissent d'autres formes d'habitat qu'un EMS. Si cette tendance perdure, les places disponibles actuellement en EMS pourraient éventuellement encore suffire dans 20 ans ou plus. Si la tendance s'inversait, le secteur des EMS serait confronté à de grands défis. Cet exemple montre que les facteurs sociétaux influent directement sur le besoin d'infrastructures.

Une situation similaire s'observe également en ce qui concerne le besoin d'accompagnement à domicile et de soins ambulatoires. À l'heure actuelle, entre 6 et 11 % des personnes de plus de 65 ans – selon l'offre – utilisent des offres d'accompagnement ou de soins formelles ou informelles. Si ces proportions restent à peu près les mêmes d'ici à 2050, 60 000 à 115 000 personnes de plus auront besoin d'offres d'accompagnement et de soins. Dans ce contexte, la prise en charge ambulatoire est en lien direct avec la baisse des places en EMS et augmente en conséquence. Le besoin en ressources humaines et financières dans le domaine ambulatoire s'en trouve donc nettement accru.

Document de base « Accompagnement à domicile » :



S'il n'est plus possible de garantir la fourniture de prestations de soutien et de santé en majeure partie sous forme de prestations publiques comme on le faisait jusqu'à présent, les prestataires privés pourraient gagner en importance. Il se pourrait donc que les traitements médicaux ou les prestations de soutien dépendent de plus en plus des ressources financières individuelles des personnes âgées. Les personnes ne disposant pas de ces ressources ne pourraient avoir recours aux prestations nécessaires que dans une mesure insuffisante, voire pas du tout. Le soutien des

proches devrait en outre devenir de nouveau plus important afin, notamment, de fournir la prise en charge nécessaire, ce qui les exposerait à un risque. S'ils doivent réduire leur taux d'occupation pour apporter le soutien nécessaire, les proches risquent de ne pouvoir se constituer qu'un capital-vieillesse moindre. Il est en outre à noter que les personnes âgées ne disposent pas toutes de la possibilité de faire appel au soutien de proches – d'une part en raison des distances géographiques, d'autre part du fait de l'absence de parents proches (enfants et petits-enfants, notamment). Les familles plus petites font en outre peser une contrainte plus forte sur les personnes individuelles.

En raison de coûts de main-d'œuvre croissants et d'autres dépenses, par exemple des méthodes de traitement plus chères ou un nombre croissant de personnes souffrant de maladies chroniques, on peut supposer que les coûts de la santé vont dans l'ensemble augmenter. Les nouvelles formes d'offres telles que la télémédecine et le développement d'offres de prise en charge comme mesures de prévention fournissent éventuellement une chance de réduire le coût des soins. On ne sait pas encore dans quelle mesure l'utilisation croissante de moyens techniques (capteurs, par exemple) permettra d'améliorer la productivité. Il en va de même en ce qui concerne les applications dans le domaine de la robotique ou de l'intelligence artificielle. Les mesures préventives, qui peuvent contribuer d'une part à améliorer la qualité de vie des personnes âgées, d'autre part à atténuer l'augmentation des coûts dans le domaine de la santé, jouent un rôle central.

Logement et infrastructure

L'évolution démographique a différentes conséquences sur les domaines du logement et de l'infrastructure. Le vieillissement de la société augmente le besoin en espace de vie adapté aux personnes âgées. Les personnes de plus de 65 ans vivent principalement seules ou en couple, souvent avec trois pièces ou plus. Il est souvent difficile de réduire la taille de l'espace de vie, étant donné qu'un déménagement entraînerait une hausse des loyers et/ou un déplacement du centre de vie. Des mesures relevant de la planification de l'habitat ou encore du droit du bail (p. ex. prescriptions relatives à l'habitat sans obstacles) pourraient à l'avenir initier des changements à cet égard, afin de renforcer la création de quartiers, structures de soins et logements adaptés aux personnes âgées ainsi que d'une infrastructure sans obstacles.

Document de base « Logement des seniors » :



Le développement variable d'infrastructures adaptées aux personnes âgées devrait favoriser l'arrivée de groupes de population âgés dans les communes sensibles aux besoins des seniors. En même temps, il y a également des régions qui sont confrontées à l'exode de personnes plus

jeunes et dont la structure d'habitat actuelle ne correspond plus aux besoins de la population (vieillissante). Ces disparités locales et régionales dans la répartition des groupes de population jeunes et âgés ont des conséquences non seulement pour l'aménagement de l'infrastructure, mais aussi pour l'économie et les finances publiques. On pourrait donc par exemple envisager de mettre en place une « péréquation démographique » similaire à la péréquation financière, par laquelle les communes « plus âgées » seraient soutenues par les communes « plus jeunes ».

Marché du travail

Le nombre croissant de sorties de la vie active liées aux départs à la retraite fait également perdre d'autant plus de savoir et d'expérience sur une courte période. Cette tendance entraîne en outre une pénurie de main-d'œuvre et de personnel qualifié, étant donné que la demande de biens et de services reste élevée. Il est possible d'en compenser une partie d'une part par l'immigration, d'autre part par la proportion croissante de personnes qui souhaitent continuer de travailler au-delà de l'âge de référence. Environ la moitié des personnes actives peut s'imaginer travailler plus longtemps. Chez celles qui sont plus âgées, ce souhait est légèrement plus marqué. Les incitations financières en matière de rentes ou les modèles flexibles peuvent contribuer à retenir les personnes actives plus âgées sur le marché du travail au-delà de l'âge de référence, afin qu'elles puissent continuer de mettre leur expérience et leurs compétences à profit. Enfin, il faudrait que la productivité augmente de manière substantielle pour maintenir la performance économique avec un nombre de personnes actives en baisse.

Document « En bref : continuer volontairement à travailler après l'âge de référence » :



Société

En raison du vieillissement démographique, le système de répartition entre les générations actives et les générations à la retraite pour le financement de l'AVS, que nous avons déjà évoqué, peut se retrouver sous pression. La participation politique est également un domaine recelant un potentiel de conflit. Ces dernières années, les électeurs et les électrices de plus de 65 ans sont allés aux urnes presque deux fois plus souvent que ceux de 18 à 29 ans et environ une fois et demie plus souvent que ceux de 30 à 65 ans. Si les divergences politiques ponctuelles ne devraient pas provoquer de conflits majeurs entre les générations, une « mise en minorité » régulière des jeunes générations par les générations plus âgées pourrait entraîner des tensions intergénérationnelles ou avoir des conséquences négatives sur la solidarité intergénérationnelle. Il pourrait en être ainsi notamment en cas de forte focalisation de l'agenda politique sur des thèmes liés à la vieillesse, mais aussi en ce qui concerne les questions de redistribution entre les générations.

Étant donné que la plupart des personnes partant à la retraite conservent leurs pleines capacités physiques et/ou intellectuelles, la croissance de la population âgée offre un grand potentiel. Comme la population plus jeune, cette population contribue considérablement au bon fonctionnement de la vie collective – au sein de la famille, du cercle d'amis, du voisinage, des communes ou des associations. On pourrait donc notamment avoir un nombre croissant de personnes disponibles pour des mandats de milice ou parer au manque de soutien des proches par du travail bénévole ou rémunéré, c'est-à-dire formateur de rente.

Autres exposés à ce sujet :



Conclusions :

- La population suisse va vieillir au cours des années et décennies à venir. Cette évolution démographique a des conséquences sociales et économiques profondes, et pose en particulier des défis majeurs au système de retraite (garantie d'un financement durable) et au système de santé (augmentation de la demande et des coûts).
- Les mesures de prévention contribuent à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et à réduire les coûts. En matière de prise en charge et de soins, les offres ambulatoires contribuent à soulager les services de santé stationnaires.
- Il faut continuer de promouvoir le potentiel en partie encore inexploité de la population âgée comme ressource importante pour la société. Cela concerne aussi bien l'engagement bénévole que la poursuite volontaire du travail au-delà de l'âge de référence.
- L'évolution démographique exige des efforts concertés du monde politique, économique et social. Pro Senectute œuvre pour que les défis que pose l'évolution démographique soient traités activement – et ce, en tenant compte de la participation de la population âgée et de la solidarité au sein des générations et entre elles.

Impressum

Éditrice : Pro Senectute Suisse, département « Innovation & Politique »

Rédaction : Alexander Widmer, Eliane Müller, Tatjana Kistler, Anna Celio Panzeri

Pro Senectute Suisse

Lavaterstrasse 60

8002 Zurich

www.prosenectute.ch/politique

E-mail: innopol@prosenectute.ch

1^{re} édition : septembre 2024

Source des graphiques : OFS, 2024

Avec ses documents de base, Pro Senectute Suisse traite des thèmes actuels de la politique de la vieillesse et les met en perspective. Pro Senectute Suisse s'engage à utiliser un langage non discriminatoire.

